

## **COMPTE RENDU DU 5 JUILLET 2010**

### **RETRAIT DELIBERATION COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

M. le Maire rappelle au Conseil la délibération du 3/05/2010 par laquelle Frédéric VERDIER était élu 3<sup>ème</sup> membre suppléant de la commission d'appel d'offres. Suite aux observations de la Préfecture, le conseil retire sa délibération.

### **DECISION MODIFICATIVE SINISTRE MAISON ROUSSET**

M. le Maire informe le conseil du versement de l'indemnité de sinistre concernant la Maison Rousset pour un montant de 36.567 €. Des travaux étant envisagés, la somme correspondante est affectée au programme 76 "Maison Rousset".

### **VALIDATION OFFRE TRACTEUR**

M. le Maire donne le compte rendu de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie les 16/06 et 3/07/2010 afin de procéder à l'ouverture des plis concernant l'achat d'un tracteur avec chargeur et godet.

Sur 5 dossiers déposés en mairie avant la date butoir, un dossier a été jugé non conforme (absence de pièces administratives). Après analyse des 4 offres restantes, compte tenu des critères de choix mentionnés dans l'avis d'appel à concurrence (40 % pour le prix, 50 % pour les caractéristiques techniques et 10 % pour le délai de livraison), après consultation de la commission "matériel", la proposition de la SARL TISSIER a été retenue pour un montant de 37.315,20 € à la charge de la commune (après reprise de l'ancien tracteur).

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le choix de la commission d'appel d'offres.

### **DECISIONS MODIFICATIVES**

#### **\* subvention Moulins Communauté ZPPAUP**

Suite à l'attribution d'une subvention de Moulins Communauté pour la modification de la ZPPAUP, le Conseil Municipal autorise l'ouverture de crédit suivante :

- en dépenses au compte 2031 frais d'études programme 99 ZPPAUP d'un montant de 608 €.
- en recettes au compte 13251 subvention groupement de collectivités programme 99 ZPPAUP d'un montant de 608 €.

#### **\* Frais commissaire enquêteur ZPPAUP**

Vu l'arrêté de M. le Préfet de l'Allier n° 1848/2010, les frais attribués au commissaire enquêteur s'élevant à 847,13 € TTC, le Conseil Municipal autorise le virement de crédit suivant :

du compte 21578 programme 87 matériel au compte 2031 programme 99 ZPPAUP d'un montant de 847,13 €.

### **QUESTIONS DIVERSES**

\* **Travaux classe CP :** Les travaux sont prévus cette semaine. A noter que certains aménagements devront être prévus (placards, rideaux...).

\* **Travaux RCEA :** la partie terrassement entre Cressanges et Besson (les Gipriers) devrait être terminée en janvier 2011.

**\* Travaux aux chemins :**

Suite à une rencontre avec M. PERONNET du Parc DDE concernant les problèmes de revêtement, la réfection de la Rue Saint Blaise et de la Grande Rue (au niveau de la boulangerie) est prévue en accord avec Eurovia. D'autre part, suite à la fermeture du Pont de la RCEA au lieu-dit le Saule, un sens unique a été mis en place dans le bas du bourg (de ce jour jusqu'au 9 août 2010) afin de faciliter le passage des engins agricoles. Les travaux ont donc été décalés, toutefois, une demande a été faite auprès du Parc DDE pour gravillonner provisoirement la partie Grande Rue - Rue Saint Blaise afin d'éviter une dégradation trop importante de la chaussée pendant cette période. A noter que la circulation sera rétablie en double sens le jour de la brocante (14 juillet) avec une interdiction de stationner sur la Grande Rue et la Rue Saint Blaise.

**\* Compte-rendu réunion ZPPAUP :** M. le Maire fait part de l'entretien qui a eu lieu le 30 juin 2010 avec Mrs CARVES et JOLIVET du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine, entretien auquel s'est joint Mr DAVID chargé de la ZPPAUP.

Un point a été fait quant à la modification de la ZPPAUP et à la façon d'aborder les divers dossiers d'urbanisme.

**\* Conseil d'école :** M. le Maire donne le compte rendu du conseil d'école du 18 juin 2010.

Vu les effectifs, les inscriptions des enfants domiciliés hors RPI ont été refusées pour cette année.

M. le Maire informe le conseil du refus de la Mairie de Cressanges de participer au financement de la classe verte pour les enfants domiciliés sur cette commune. Le projet a toutefois été validé.

Une demande a été faite pour un revêtement plus adapté dans la salle d'évolution de la maternelle, un devis sera demandé. L'achat de tapis de sol est prévu pour cette même salle pour le repos des moyennes sections.

La garderie sera transférée dans la salle d'activités de l'école primaire à compter de la rentrée.